

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019

**Présents : M. Gilles TURLAN - Le Maire, Mesdames ANTONIO, DOMINGO, LARTIGUE, MORANT Messieurs AUGRY, CLAUSTRE, COMBES, MONNAUX, SOUBREVIE**

**Procuration : Madame ALBERT à Madame DOMINGO, Monsieur HUAU à Monsieur TURLAN**

**Excusés : Mesdames BAUDINIÈRE, Messieurs RAYMOND, RODRIGUEZ**

Mme Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 19h10.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :  
- du Conseil Municipal du 28 Février 2019

**Vote : A l'unanimité**

### Viaduc de Salles : demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle qu'en janvier 2018, lors d'une réunion organisée par le Président du Département, les différentes collectivités présentes (Département, les deux intercommunalités Tarn Agout et Gaillac Graulhet) ont demandé aux deux communes de Giroussens et Saint Lieux les Lavour de créer un groupement de commande afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Celui-ci a été créé par délibération de la commune de Giroussens le 26 janvier et de Saint Lieux les Lavour, le 30 janvier 2018. La commune de Giroussens a été désignée comme « coordonnateur du groupement ».

Une convention d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été signée le 3 avril 2018 avec le Département et les deux communes. Le Département intervient donc en vue de définir un programme d'études géotechniques, de désigner un bureau d'études chargé de la Maitrise d'œuvre et du suivi des travaux de consolidation de l'ouvrage et de désigner les organismes de contrôle externes nécessaires à l'exécution des travaux.

Le Département a de suite lancé le diagnostic géotechnique, préconisé par le CEREMA.

Ce diagnostic pris en charge par le Département (33 964 €) a été terminé en juin 2018.

Ce diagnostic a révélé une instabilité des berges, coté Giroussens, ce qui nécessite d'effectuer des travaux de consolidation qui vont s'ajouter à ceux du pont.

Les services du département ont réalisé un diaporama présentant un état des lieux de l'ouvrage ainsi que plusieurs solutions techniques.

Le Président du Département a organisé une réunion le 25 septembre 2018 avec toutes les collectivités concernées (Les deux communes, les deux intercommunalités, le Syndicat Mixte de rivière du bassin de l'Agout) et l'association du chemin de fer touristique. Les services départementaux ont présenté les résultats de cette étude ainsi que plusieurs scénarios chiffrés :

- Remise en état globale du pont afin de permettre le passage des véhicules, du train et des piétons, 1 450 000 €
- Remise en état partielle du pont permettant uniquement la circulation douce (piétons et vélos), 1 100 000 €
- Sécurisation de l'ouvrage, 810 000 €

- Démolition de l'ouvrage, 500 000 €

Après analyse de ces scénarios, les membres présents ont demandé aux représentants de l'association ACOVA, d'étudier la possibilité de relancer l'exploitation du chemin de fer en deux parties ; la première en utilisant la ligne de chemin de fer de la gare de Saint lieux au pont, coté rive gauche. La deuxième partie, du pont, coté rive droite au jardin des martels (en prévoyant également l'extension de la ligne sur 800 mètres après le jardin des Martels).

Cette option, nécessitera de faire traverser le pont par les touristes, à pied, afin de ne pas rouler dessus avec le train ; il faudra également prévoir deux trains, un sur chaque rive en créant un aiguillage côté Giroussens.

Suite à cette rencontre, il a été demandé un rendez-vous avec Monsieur le Préfet afin de lui présenter les différentes solutions et lui demander éventuellement l'autorisation de faire passer des trains vides sur le viaduc de Salles sur Agoût.

Cette réunion a eu lieu le 5 décembre 2018 en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires, Monsieur TURLAN, Maire de Giroussens, Monsieur BERJONT, Maire de Saint-Lieux les Lavour, Monsieur SOUBREVIE, Adjoint mairie de Giroussens, Monsieur CORMIGNON, Adjoint Saint-Lieux Les Lavour, Madame CABROL, Directrice Générale des Services Mairie de Giroussens.

D'après le Directeur de la Direction Départementale des Territoires, le constat est que suite au problème hydraulique, la culée a bougé. Ce qui explique le mouvement et la fracture. De fait, les études géotechniques confirment la crainte du CEREMA. Ce pont est dangereux. De ce fait, dans l'attente de l'avis du CEREMA, l'autorisation d'exploiter n'est pas donnée.

L'étude Géotechnique a été envoyée par les services de l'Etat au CEREMA qui s'est prononcé contre une exploitation en mode dégradé par courrier en date du 11 janvier 2019. Le CEREMA a indiqué que le risque d'effondrement brutal de la voûte rive droite ne peut pas être écarté.

Le 6 février 2019, Mr Chapel, Directeur Adjoint de la DDT du Tarn, s'est déplacé à la Mairie de Giroussens pour commenter devant les élus des deux communes la décision du CEREMA.

Monsieur Chapel a conseillé aux deux communes de lancer rapidement un marché afin de retenir un maître d'œuvre qui élaborera, après quelques études complémentaires, le programme de travaux de restauration.

Il a donc été convenu de demander aux services du Département de faire parvenir à la commune de Giroussens le coût estimatif de cette maîtrise d'œuvre nécessaire afin qu'elle puisse effectuer une demande de subvention : DETR, Région, Département, Intercommunalités...

Le département doit également proposer un cahier des charges permettant de lancer le marché pour retenir cette maîtrise d'œuvre.

En attendant, les deux Maires des communes ont rencontré l'association ACOVA, le lundi 11 mars, en Mairie de Giroussens. Cette Réunion avait pour but d'étudier les conditions de maintien d'une activité touristique pour la saison 2019. En effet, il est indispensable d'assurer la survie de l'association ACOVA afin de la maintenir en activité jusqu'à la fin des travaux de rénovation du Viaduc. Il est prévu d'assurer cette activité entre le jardin des Martels et le pont coté Giroussens. Il faut transférer au préalable une locomotive et plusieurs wagons de l'autre coté de l'Agoût, prévoir un abri pour ce matériel...

Le budget nécessaire pour financer cette activité réduite est de 100000 € et l'association prévoit environ 20 000 euros de recettes (vente de billets) et 10 000 € d'autofinancement.

Il pourrait être possible de prévoir également un prolongement de la voie ferrée de 600 mètres du côté du jardin des Martels (coût d'environ 45 000 €).

Les différents partenaires vont donc effectuer également des demandes de subvention de fonctionnement pour la saison 2019. Jusqu'à aujourd'hui, 62 744 € ont permis de financer les différentes études et appareils de surveillance utilisés. Le Département du Tarn ayant aidé les deux communes à hauteur de 56 988 €.

Les services du département ont fait parvenir à la commune le montant estimatif de la Maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose donc d'effectuer des demandes de subvention auprès de différentes institutions.

Dépenses prévisionnelles :

<b>DEPENSES TTC €</b>	
Diagnostic des parties béton	25 000
Maitrise Œuvre (études et suivis travaux)	150 000
<b>TOTAL</b>	<b>175 000</b>

Monsieur le Maire propose d'effectuer des demandes de subvention à l'Etat, l'Europe, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, la Communauté de Communes Tarn et Agout, et la commune de Saint lieux membre du groupement.

**Vote : A l'unanimité**

#### **Contrat d'entretien du défibrillateur**

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire d'un défibrillateur fixé contre la salle de la Boulonnette et qu'il convient de signer un contrat d'entretien avec la société pour un montant de 115.00 € HT.

**Vote : A l'unanimité**

#### **Informations et questions diverses**

- Lutte contre l'ambrosie : Réunion Lundi 8 Avril de 13h30 à 16h30 à la salle Aragou  
- Inauguration Rond-point : Samedi 27 Avril à 11h  
- création d'emploi : Mr le Maire indique que la commune compte maintenant 1 600 habitants, que l'accueil du public au guichet est très fréquenté, que les demandes des habitants sont nombreuses. Les questions liées à l'urbanisme sont très nombreuses ainsi que les déclarations, permis de construire, demandes de certificats d'urbanisme.  
Les animations dans la commune attirent de plus en plus de monde et nécessitent beaucoup de travail pour les services que ce soit au niveau administratif ou logistique. De plus en plus de conflits de voisinage apparaissent et nécessitent un gros travail de recherche juridiques, de courriers, d'échanges et de réunions.

Sans compter sur le travail de suivi et de contrôle des différents échanges avec la Communauté d'Agglomération qui monte crescendo.

Monsieur le Maire a demandé un audit en organisation RH au Centre De Gestion de la Fonction publique du Tarn. Il ressort que des besoins ne sont pas satisfaits, des tâches sont survolées, par manque de personnel, que les élus ne peuvent pas pallier à tous les manquements, et qu'il est nécessaire d'embaucher une personne supplémentaire sur le volet technique mais aussi administratif.

Mr Claustre fait part de son désaccord car il considère que vu qu'il y a la Communauté d'Agglomération il ne doit pas y avoir autant de travail qu'avant vu les transferts de compétences exercés.

Mmes Antonio et Domingo expliquent qu'il n'en est rien, bien au contraire, et qu'il suffit de consulter tous les tableaux et autres documents échangés par la commune et l'Agglomération pour s'apercevoir de cela. De plus, même le personnel technique perd beaucoup de temps à décompter le nombre d'heures passées sur des travaux « refacturés » à l'Agglomération par exemple, ce qui n'existait pas auparavant. Les agents de la commune sont devenus des supports techniques et administratifs de l'agglomération.

Monsieur le Maire propose de présenter cette étude lors d'une réunion informelle à venir.

**L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée le 20h15**

**SIGNATURES :**

<b>G. TURLAN</b>	<b>C. ANTONIO</b>	<b>R. SOUBREVIE</b>
<b>S. DOMINGO</b>	<b>T. COMBES</b>	<b>A. BAUDINIÈRE</b>
		Excusée
<b>M. RODRIGUEZ</b>	<b>C. RAYMOND</b>	<b>P. HUAU</b>
Excusé	Excusé	Procuration à G. TURLAN
<b>B. ALBERT</b>	<b>E. MONNAUX</b>	<b>E. MORANT</b>
Procuration à S. DOMINGO		
<b>JL. CLAUSTRE</b>	<b>D. LARTIGUE</b>	<b>D. AUGRY</b>